

**AVIS PUBLIC**

Conformément à l'article 29 de la *Loi sur les cités et villes*, avis est donné que l'immeuble suivant a été aliéné par la Ville de Saint-Hyacinthe :

TRANSACTION	IMMEUBLE	PRIX
Cession à LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE Le 12 juin 2020	Lot 6 354 741 Cadastre du Québec Grand rang Saint-François	À titre gratuit

Saint-Hyacinthe, le 23 juin 2020

La Greffière de la Ville,



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA